

LA RADIODIFFUSION

INTERDICTION DE L'EMPLOI DE POSTES RADIO- TRANSMETTEURS INSTALLÉS DANS LES VOITURES ENTRANT AU PAYS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Puis-je poser une question au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements? S'il peut y répondre aujourd'hui, tant mieux. Récemment les journaux ont mentionné qu'il est interdit d'employer au Canada les radio-téléphones récepteurs-transmetteurs installés dans certaines automobiles venant d'outre-frontière. Les journaux n'ont pas indiqué s'il s'agissait d'une affaire grave, ni si le nombre d'automobiles en cause était considérable; le ministre ou l'un de ses collègues voudrait-il nous fournir des explications afin que nous sachions à quoi nous en tenir?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): La loi sur la radio prescrit que seuls les citoyens canadiens peuvent utiliser des radios-transmetteurs au Canada. La loi est exactement la même aux Etats-Unis. Ainsi, on plombe à la frontière, sans grand inconvénient pour le propriétaire, tout appareil de radiodiffusion que les Américains apportent ici afin qu'il ne serve à aucune émission au Canada. On recourt au même procédé à l'égard d'une voiture canadienne qui entre aux Etats-Unis. On pourra plus tard modifier la loi, mais tant qu'on n'en sera pas arrivé à une entente sur la modification à y apporter, il faudra s'en tenir à la ligne de conduite actuelle.

M. GRAYDON: Y a-t-il eu jusqu'ici un grand nombre d'automobiles en cause?

Le très hon. M. HOWE: Le nombre en est sans doute assez considérable, quelques centaines peut-être; il reste cependant faible, en proportion du nombre de voitures qui traversent la frontière.

LE BUDGET

DÉBAT SUR L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

Le Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 9 mai, de la motion de l'honorable M. Abbott (ministre des Finances) demandant que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que des propositions d'amendement de M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) et de sous-amendement de M. Coldwell.

Le très hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Il y aura deux semaines de-

main que le ministre a présenté son premier budget à la Chambre, et que la discussion se poursuit. La forme du discours nous a tous enthousiasmés et ceux qui siègent de ce côté-ci étaient également enchantés du fond de l'exposé budgétaire ainsi que des propositions qu'il renferme. Au cours de la semaine dernière, ce sont surtout les honorables vis-à-vis qui ont poursuivi la discussion. L'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) l'a entamée au nom de l'opposition officielle et le chef de la C.C.F. l'a suivi. Ils ont l'un et l'autre présenté un amendement à la résolution et, je suppose que c'est sur ces amendements que la discussion a surtout porté pendant la semaine.

Afin de rappeler à la Chambre les 'propositions du premier amendement, je désire en citer au moins un extrait. Le critique financier de l'opposition officielle a exprimé sa désapprobation au moyen d'un amendement qui, indépendamment des propos relatifs à la conférence fédérale-provinciale, censure les propositions du ministre des Finances à deux points de vue. Il soutient qu'elles

- a) n'allègent aucunement le lourd fardeau d'impôts indirects et cachés qui grèvent les articles de première nécessité requis par la famille, impôts qui augmentent directement le coût de la vie;
- b) ne favorisent aucunement ceux qui se consacrent à la mise en valeur de nos ressources naturelles, surtout ceux qui se livrent à l'exploitation minière ou agricole;

Je ne donnerai pas lecture de l'alinéa qui porte sur la conférence fédérale-provinciale, car je me propose de limiter mes observations aux deux premiers alinéas.

Les impôts occultes dont on parle sont sans doute les droits de douane et d'accise, la taxe de vente et les autres impôts qui entrent dans la catégorie des droits d'accise ou des taxes spéciales. Le Gouvernement espère en retirer 1,045 millions de dollars. Les impôts directs rapporteront à peu près 1,155 millions. En d'autres termes, chacun de ces deux genres d'impôt rapportera une somme sensiblement égale à l'Etat. On a beaucoup censuré les impôts indirects qui fourniront au Gouvernement environ la moitié de son revenu net. J'ai été quelque peu surpris de voir l'opposition officielle s'appliquer surtout à censurer les impôts indirects que la population canadienne devra acquitter l'an prochain.

En lisant l'histoire du Canada, surtout l'histoire politique, j'ai toujours eu l'impression que les membres du parti conservateur étaient d'ardents défenseurs du régime d'impôts indirects et que, d'autre part, le parti libéral a pendant longtemps préconisé un régime d'impôts directs. En fait, lors du congrès de 1919, peu après que le gouvernement conservateur